

Montréal, le 15 avril 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au
réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception, dans le dossier mentionné en titre, des correspondances des 12 et 15 avril 2019 de l'AHQ-ARQ, la FCEI, NEMC et SÉ-AQLPA, demandant un délai additionnel pour le dépôt de preuves, initialement prévue le 15 avril 2019 à 12 h. Elle a également pris connaissance des commentaires du Transporteur, datés du 12 avril 2019.

Après examen et compte tenu du calendrier au présent dossier, la Régie permet aux intervenants de déposer leurs preuves **au plus tard le 17 avril 2019 à 12 h**, le calendrier fixé pour les étapes ultérieures de traitement du dossier demeurant inchangé.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml